

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Sur une installation classée pour la protection de l'environnement
Soumise à enregistrement

(code de l'environnement, Titre I du Livre V, parties législatives et réglementaires
articles L. 512 - 7 et R. 512 - 46 - 1 et suivants)

Une consultation du public sera ouverte au sujet de l'installation classée suivante.

SYMCTOM DU BLANC

□ **Nature de l'installation** : Déchetterie sur la commune du BLANC

□ **Rubriques de la nomenclature des installations classées concernées** :

- 2710-1 : installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets – collecte de déchets dangereux
- 2710-2 : installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets – collecte de déchets non dangereux

□ **Demandeur** : Monsieur Michel LIAUDOIS, agissant en qualité de président du SYMCTOM du BLANC, Route de Méridigny – 36300 LE BLANC

□ **Emplacement de l'installation** : Route de Méridigny - 36300 LE BLANC

□ **Durée de la consultation** : 4 semaines minimum

DU 16 SEPTEMBRE 2019 AU 14 OCTOBRE 2019 INCLUS

□ **Le dossier est déposé à la mairie du BLANC** où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre spécial ouvert à cet effet, aux jours et heures habituelles d'ouverture des bureaux :

- **Le Lundi et le Mercredi : de 8 h 30 à 17 h 00**
- **Le Mardi, le Jeudi et le Vendredi: de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00**

Le public pourra également adresser ses observations, par lettre, au Préfet de l'Indre (Direction du Développement Local et de l'Environnement – Bureau de l'environnement – CS 80583 – 36019 CHATEAUX Cedex – consultation publique – dossier Déchetterie SYMCTOM du Blanc – LE BLANC)

A l'issue de la procédure, le Préfet de l'INDRE pourra se prononcer pour :

- soit un enregistrement assorti de prescriptions ;
- soit une instruction de la demande selon la procédure d'autorisation, assujettie à l'étude d'impact, étude de dangers et enquête publique ;
- soit un refus.